

Nos références :

Service :
Financement et analyse
économique

Campagne SSR 2017

Différenciation des financements

Secteur DAF

Ce document a pour objet d'illustrer les options possibles concernant les modalités de financement pour la campagne 2017, telles que présentées au COPIL SSR du 08 février 2017.

Cette illustration concerne plus particulièrement les vecteurs de financement pour l'activité de soins, les plateaux techniques spécialisés et les ateliers d'appareillage. Les autres compartiments du modèle ne sont pas pris en compte dans cette illustration.

Pour rappel, **dans le modèle cible**, les différents vecteurs de financement sont les suivants :

- pour l'activité de soins : financement via le compartiment DMA composé d'une part socle et d'une part complémentaire issue de la valorisation de l'activité au fil de l'eau (GMT) ;
- pour les plateaux techniques spécialisés (PTS) : financement forfaitaire via un compartiment spécifique ;
- pour les ateliers d'appareillage (AA) : financement via une MIG dédiée.

Pour la campagne 2017, le modèle proposé en COPIL est le suivant :

- pour l'activité de soins : financement combinant les anciennes modalités de financement (à hauteur de 90%) et les nouvelles modalités de financement (valorisation de l'activité à hauteur de 10%).
 - pour les plateaux techniques spécialisés et les ateliers d'appareillage
 - soit un financement à hauteur de 100% en MIG → méthode 1
 - soit un financement comme pour l'activité de soins combinant les anciennes modalités de financement (à hauteur de 90%) et un financement en MIG (à hauteur de 10%)
- méthode 2

Schéma méthode 1

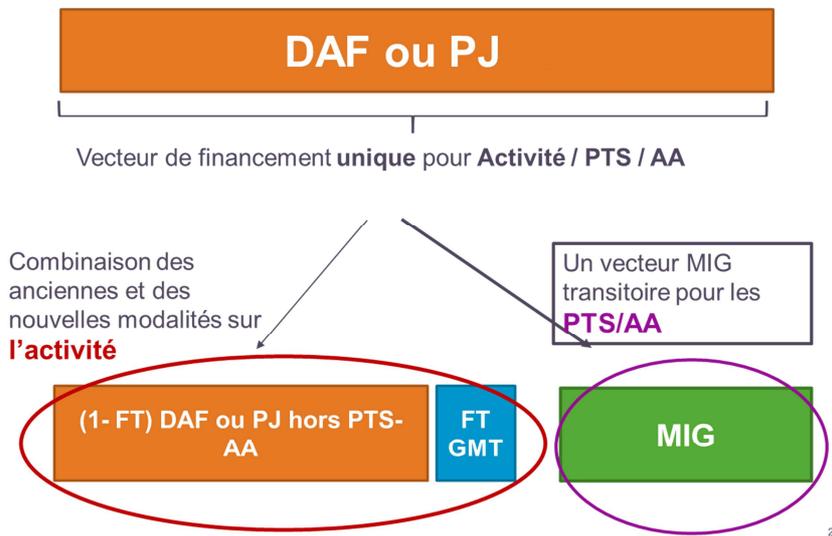
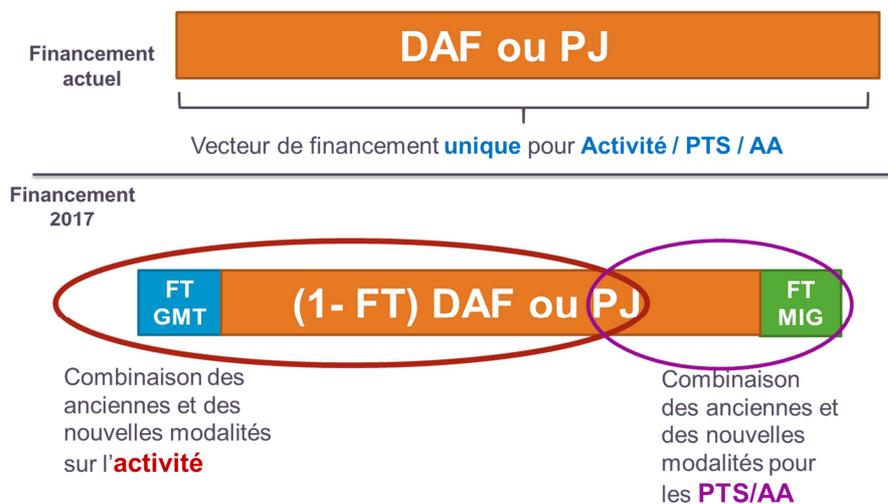


Schéma méthode 2



Précisions :

Les montants des DAF représentant les crédits reconductibles (les crédits non reconductibles du fait de leur caractère non pérenne sont exclus du raisonnement).

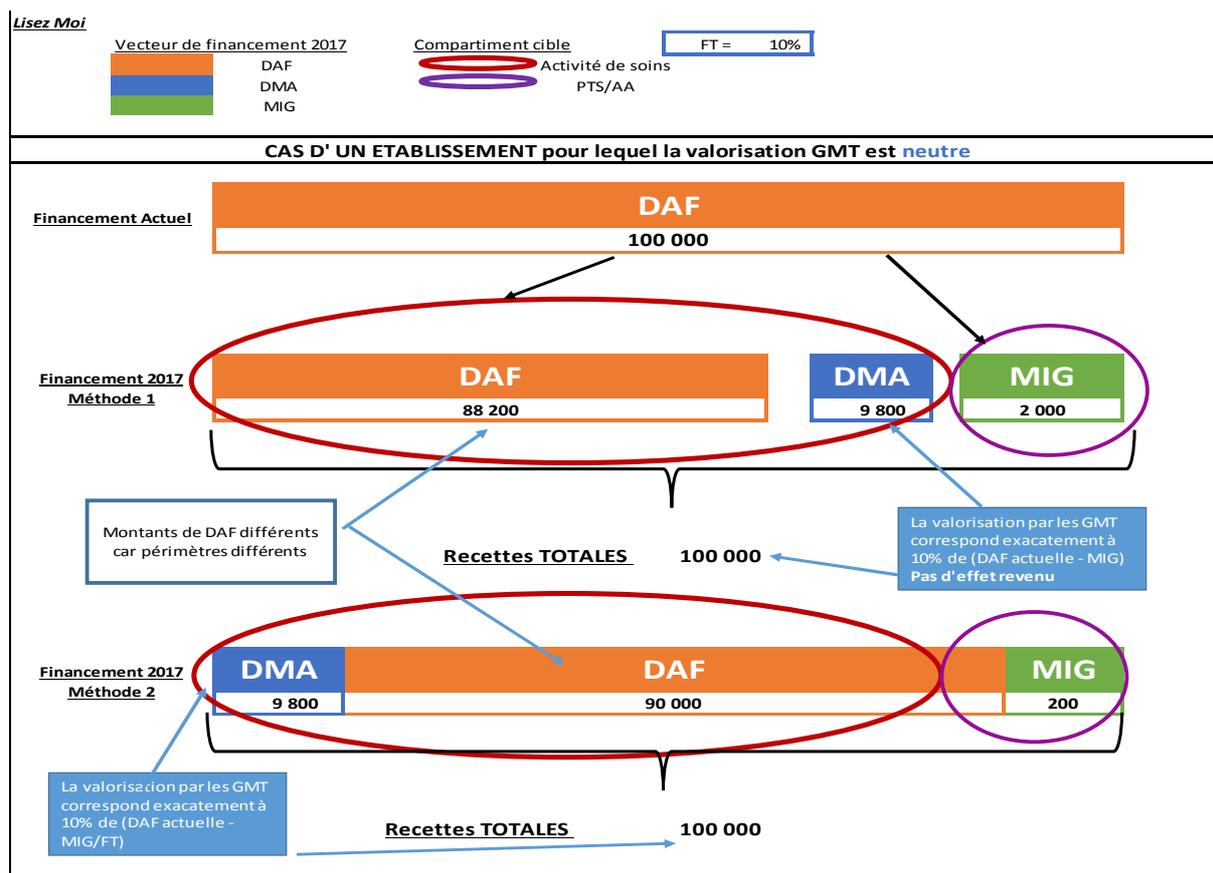
Les exemples illustrent les propos du COPIL et traitent donc de manière identique les PTS et les AA.

Cela ne préjuge pas de la méthodologie qui sera in fine retenue étant entendu, qu'une combinaison des méthodes peut être envisagée. A titre d'exemple, pour les AA un financement 100% par le vecteur MIG en 2017 et pour les PTS un financement mixant les anciennes et les nouvelles modalités.

Exemple 1 : Cas où l'effet revenu pour l'établissement est neutre

Dans cet exemple, la recette entre le modèle de financement actuel (DAF reconductible) et le financement de 2017 reste inchangée.

La DAF reconductible est à hauteur de 100K€, le poids des PTS et AA dans le financement est de 2% et la valorisation par les tarifs GMT (DMA) est à hauteur de 9 800



Méthode 1 :

- La MIG PTS/AA est égal au poids des PTS/AA par rapport au financement actuel, soit $2\% \times 100\,000\text{€} = 2\,000\text{€}$
- La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF actuelle à laquelle est soustrait le montant de la MIG PTS/AA, soit $90\% (100\,000 - 2\,000) = 88\,200\text{€}$
- La valorisation de l'activité est à hauteur de 9 800 après application de la fraction de tarif (10%)
- La recette totale est de 100 000€.

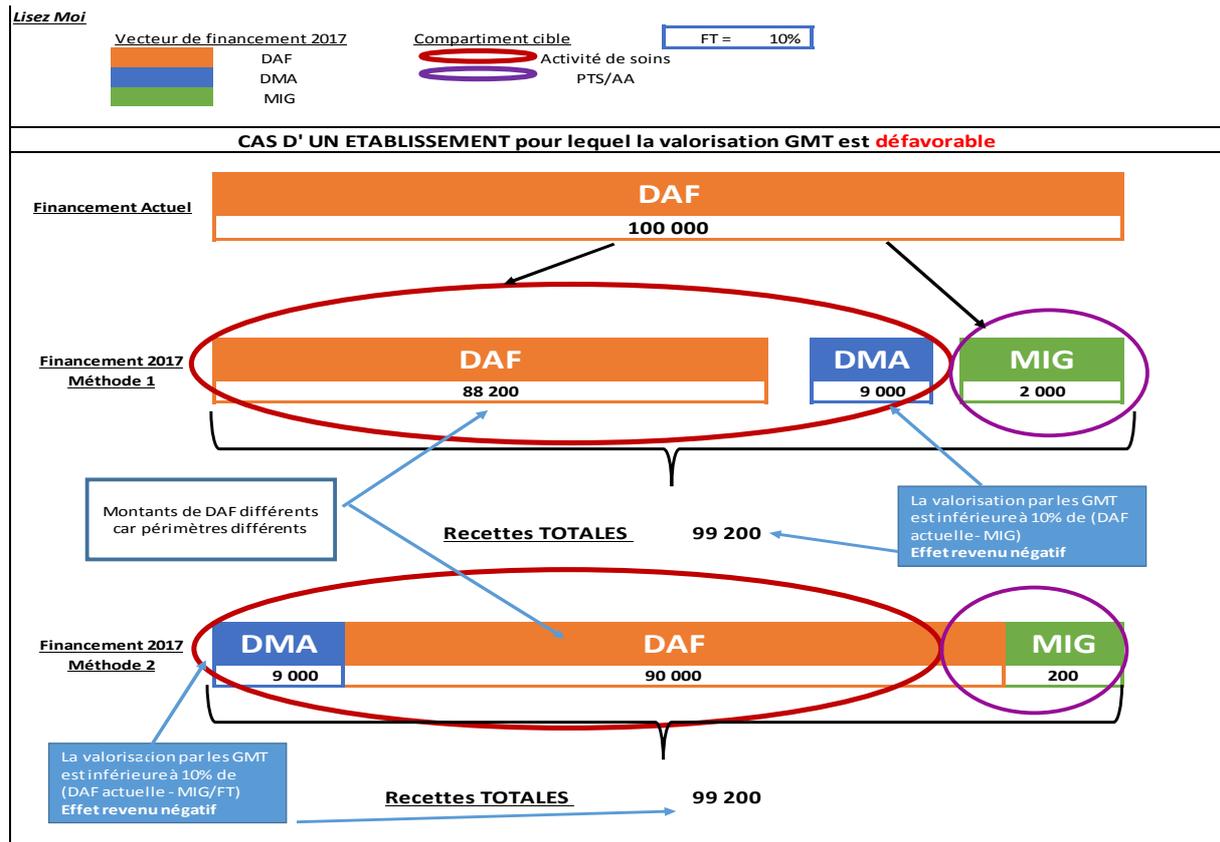
Méthode 2 :

- La MIG PTS/AA est égal à 10% du poids du financement des PTS et AA, soit $0,2\% \times 100\,000 = 200\text{€}$
- La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF, soit $90\% \times 100\,000 = 90\,000\text{€}$. La DAF finance à hauteur de 90% l'activité de soins et les PTS/AA.
- La valorisation de l'activité est à hauteur de 9 800 après application de la fraction de tarif (10%).
- La recette totale est de 100 000€.

Exemple 2 : Cas où l'effet revenu pour l'établissement est défavorable

Dans cet exemple, l'écart entre la recette issue du modèle de financement actuel (DAF reconductible) et celle du financement de 2017 est défavorable pour l'établissement

La DAF est à hauteur de 100K€, le poids des PTS et AA dans le financement est de 2% et la valorisation par les tarifs GMT (DMA) est à hauteur de 9 000€.



Méthode 1 :

- La MIG PTS/AA est égal au poids des PTS/AA par rapport au financement actuel, soit $2\% \times 100\,000 = 2\,000\text{€}$.
- La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF actuelle à laquelle est soustrait le montant de la MIG PTS/AA, soit $90\% (100\,000 - 2\,000) = 88\,200\text{€}$.
- La valorisation de l'activité est à hauteur de 9 000 après application de la fraction de tarif (10%)
- La recette totale est de 99 200€.

Méthode 2 :

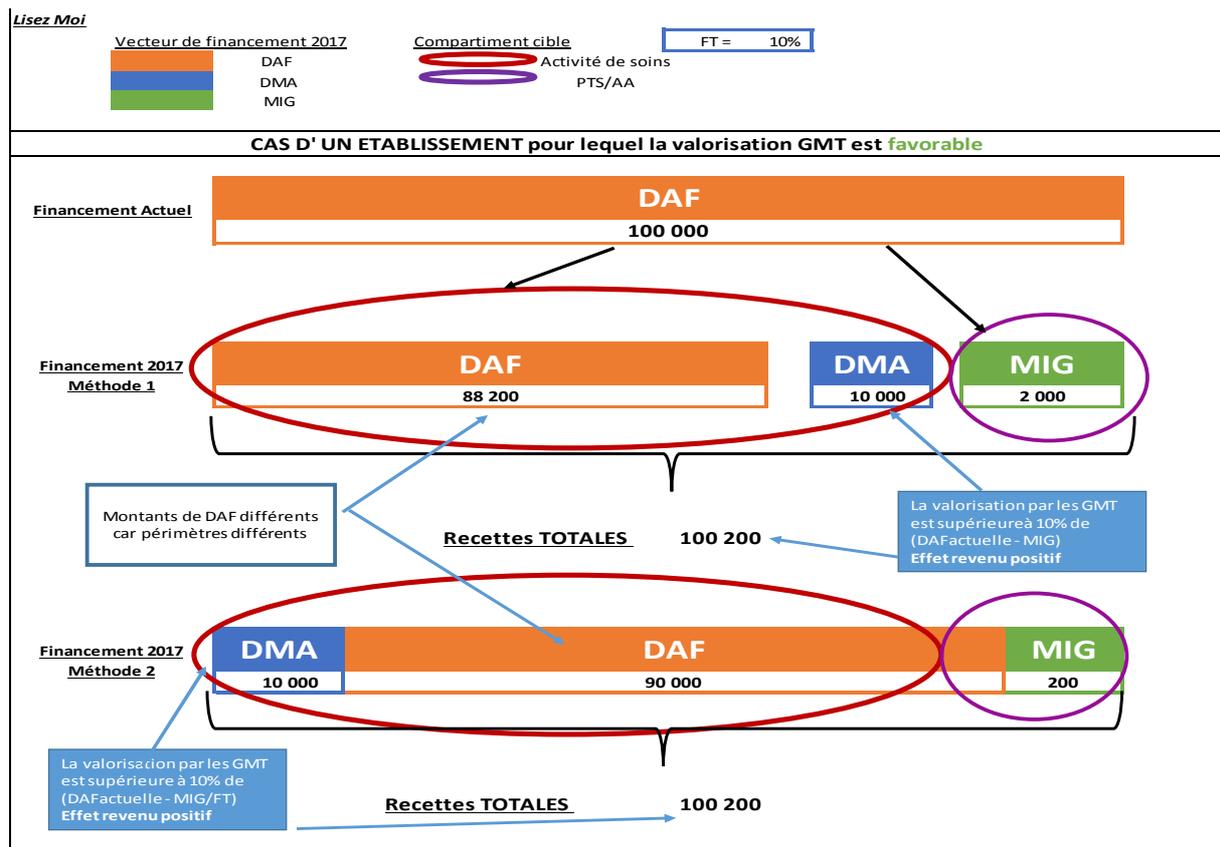
- La MIG PTS/AA est égal à 10% du poids du financement des PTS et AA, soit $0,2\% \times 100\,000 = 200\text{€}$
- La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF, soit $90\% \times 100\,000 = 90\,000\text{€}$. La DAF finance à hauteur de 90% l'activité de soins et les PTS/AA.
- La valorisation de l'activité est à hauteur de 9 000 après application de la fraction de tarif (10%).
- La recette totale est de 99 200€.

➔ Entre les deux méthodes, l'effet revenu est uniquement lié à la valorisation de l'activité.

Exemple 3 : Cas où l'effet revenu pour l'établissement est favorable

Dans cet exemple l'écart entre la recette issue du modèle de financement actuel (DAF) et celle du financement de 2017 est favorable pour l'établissement.

La DAF est à hauteur de 100K€, le poids des PTS et AA dans le financement est de 2% et la valorisation par les tarifs GMT (DMA) est à hauteur de 10 000€.



Méthode 1 :

- La MIG PTS/AA est égal au poids des PTS/AA par rapport au financement actuel, soit $2\% \times 100\,000 = 2\,000\text{€}$.
- La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF actuelle à laquelle est soustrait le montant de la MIG PTS/AA, soit $90\% (100\,000 - 2\,000) = 88\,200\text{€}$.
- La valorisation de l'activité est à hauteur de 10 000 après application de la fraction de tarif (10%)
- La recette totale est de 100 200€.

Méthode 2 :

- La MIG PTS/AA est égal à 10% du poids du financement des PTS et AA, soit $0,2\% \times 100\,000 = 200\text{€}$
 - La DAF de 2017 est égal à 90% de la DAF, soit $90\% \times 100\,000 = 90\,000$. La DAF finance à hauteur de 90% l'activité de soins et les PTS/AA
 - La valorisation de l'activité est à hauteur de 10 000€ après application de la fraction de tarif (10%)
 - La recette totale est de 100 200€.
- ➔ Entre les deux méthodes, l'effet revenu est uniquement lié à la valorisation de l'activité.